



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 67677

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la décision récemment prise par le Gouvernement de retarder le versement de l'enveloppe budgétaire destinée au recrutement de 2000 référents CIVIS dans les missions locales, dont 71 en Bretagne. Ce chiffre correspond aux annonces du Gouvernement faites dans le cadre de la présentation du budget 2005. En effet, les présidents et directeurs de missions locales ont été informés par une lettre des directions régionales du travail et de l'emploi, dans le courant du mois de mai 2005 que le montant exact des délégations de crédits prévues à cet effet n'est pas encore connu. Les missions locales ne peuvent donc procéder aux recrutements envisagés. Cette absence de versement des sommes pourtant tenues pour acquises par les missions locales pour cette année 2005 ne permet pas le démarrage du CIVIS « accompagnement renforcé » pour les jeunes pas ou peu qualifiés (niveau VI et V bis). Compte tenu de l'urgence de la situation et de l'attente des directeurs et conseillers des missions locales, ainsi que des élus locaux, elle lui demande de préciser à quelle échéance le Gouvernement envisage d'honorer cet engagement relatif au financement de 2 000 postes de référents CIVIS.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la mise en oeuvre effective du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) par le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes (PAIO), démarrée en mai 2005, après que l'ensemble des dispositions législatives (loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005), réglementaires (décret du 14 mars 2005) et des mesures d'application (circulaire du 19 mars 2005) auront été adoptées. Sur le plan budgétaire, le renforcement des moyens du réseau a été inscrit dans la loi de finances et prévoyait notamment la consolidation des postes de référents anciennement dévolus au programme TRACE (840 postes) et la création de 2 000 postes de référents supplémentaires, dont une première répartition régionale a été effectuée en mars. Courant juin, les perspectives de recrutement ont été ajustées par les DRTEFP en fonction des projets des ML-PAIO de leur ressort, donnant ainsi lieu à une programmation pour 2005. Les crédits relatifs à la mise en oeuvre de cette programmation ont été délégués aux DRTEFP le 30 juin pour permettre la signature rapide des conventions et engager les procédures de recrutement. À la fin de l'année 2005, 1 949 référents ont été recrutés et 21 postes supplémentaires sont venus renforcer les animations régionales des ML-PAIO. Les derniers recrutements de référents interviendront dans le courant du premier semestre 2006 (en particulier dans les DOM). Ces résultats témoignent de l'importante mobilisation qui a présidé à la mise en oeuvre du CIVIS. Les charges de structure afférentes à ces renforcements d'effectifs ont été appréciées au niveau local et au cas par cas, dans le cadre de la convention globale de fonctionnement liant les ML-PAIO à l'État ou avec le soutien financier des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67677

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6203

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4226